



LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

CABINET DU PREFET

**Arrêté n° 2022/192/PREF/CAB du 22 août 2022
modifiant l'arrêté n°2022/099/PREF/SG/ SRAG du 26/04/2022 portant
renouvellement de la composition de la commission territoriale de
vidéoprotection de Saint-Barthélemy**

**LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES DE SAINT-
BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN**

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la sécurité intérieure livre II, Titre V notamment ses articles L251-1 et suivants et articles R251-1 et suivants ;

Vu le décret n°2009-650 du 9 juin 2009 modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation administrative des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le décret du Président de la République en date du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE en qualité de Préfet de la région Guadeloupe, Préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON en qualité de Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Julien MARIE, Directeur des Services du Cabinet du Préfet Délégué auprès du Représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Vu l'arrêté n°2022/099/PREF/CAB du 26/04/2022 portant renouvellement de la composition de la commission territoriale de vidéoprotection de Saint-Barthélemy ;

Vu l'ordonnance 21/48 portant désignation de la Présidente titulaire et de la Présidente suppléante de la commission territoriale de vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2022-038 CT du Conseil territorial du 28 avril 2022 relative à la désignation des représentants du Conseil territorial au sein des organismes extérieurs ;

Vu le courriel de monsieur le Directeur Général de la CEM portant désignation des membres titulaires et suppléants en date du 4 mai 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

A R R Ê T E

Article 1 :

La composition de la commission territoriale de vidéoprotection de Saint-Barthélemy est modifiée comme suit :

Présidence :

- Présidente titulaire : Madame Françoise MARIAUX
- Présidente suppléante : Madame Fabienne KARROUZ

Membres titulaires :

- Monsieur Xavier LEDEE, Président du conseil territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy
- Monsieur Julien GOUINEAU désigné par la CEM

Membres suppléants :

- Monsieur Olivier GREAUX, suppléant ou représentant du Président de la collectivité de Saint-Barthélemy
- Monsieur Johnny LAPLACE désigné par la CEM

Représentant de la Gendarmerie Nationale :

Major Louis FALEME, Référent sûreté de la Gendarmerie Nationale
(*Commandement de la Gendarmerie de Guadeloupe*)

Personnalité qualifiée désignée par le Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-martin :

- Monsieur Yan DELAIRE, Responsable technique Orange Com Saint-Martin

Article 2 : La durée du mandat des membres désignés à l'article 1^{er} est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Pour le Représentant de l'État dans les
Collectivités de Saint-Barthélemy et de
Saint-Martin et par délégation,

Le Préfet Délégué
Vincent BILANON

Pour le Préfet,
Le Directeur des Services du Cabinet

Julien MARIE